

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER  
SÉANCE DU 10 JUIN 2022**

Nombre de membres afférents au CM : .....	11
Nombre de membres en exercice .....	08
Nombre de membres présents .....	05
Nombre de membres qui ont pris part à la délib	08
Date de la convocation	03/06/2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix juin à 19h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert PAUCHON, Maire.

**Présents :** PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine -BUMAT Vincent – IMBERT Joëlle -

**Absents excusés représentés :** LE MAGADURE Antoine (représenté par BUMAT Vincent) – TESSA Dorine (représentée par ALLEMAND Georges) – PONS Michel (représenté par IMBERT Joëlle)

Mme ARNAUD Amandine a été élue secrétaire.

**Objet : Commission d'appel d'offres.**

VU le Code des marchés publics, et notamment l'article 22;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-22 ;

CONSIDÉRANT la démission de Mme Sandrine OSINGA, membre titulaire de la commission d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT qu'outre le maire, son président de droit, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT le vote au scrutin secret sauf accord unanime contraire (article L 2121-21 du CGCT).

Le conseil municipal,

Prend acte de la seule liste candidate ;

Décide, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée ;

Procède à l'élection au scrutin de liste et proclame élus les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et d'adjudication.

**Titulaires :**

Mme IMBERT Joëlle

Mr PONS Michel

Mr ALLEMAND Georges

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 8

**Suppléants :**

Mme TESSA Dorine

Mr LE MAGADURE Antoine

Mme ARNAUD Amandine

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 8

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20220610-DELIB282022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2022

Copie certifiée conforme.

Le Maire :  
Robert PAUCHON

